



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2023

DECISION
MODIFICATIVE N°02

Date de la convocation
Le 30 novembre 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
09 décembre 2023
publiée ou notifiée le
12 décembre 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT**

Séance ordinaire du 07 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA.

Excusés : : M. Jean-Luc FRERE donne pouvoir à Mme Monique PASSET, Mme Catherine ROLY-EL HIBA donne pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ, Mme Annie NOTELET donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Sandrine PONCHANT-CODET donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE, Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à Nathalie DELHAYE.

Absents : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS

Secrétaire de séance : M. Michel RENARD.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Communes ;

VU le Budget Primitif 2023

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement

CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : *il s'agit d'un réajustement sur les prélèvements FPIC qui est équilibré par un excédent du produit net des concessions de cimetière.*

CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT : *il est rappelé, plus précisément les trois projets d'investissement, la place, la vidéoprotection et la maison médicale, qui étaient au stade d'études, voire d'ébauches lors de l'élaboration du budget primitif 2023. Ces projets sont finalisés.*

- *Le projet de la place qui intègre le déplacement et la mise en valeur du monument aux morts, ainsi que la mise en place des réseaux pour le projet de la maison médicale,*
- *Le projet de la vidéo protection, où tous les bâtiments seront sous protection,*
- *Le projet de la Maison de Santé qui est maintenant au stade de la consultation de l'architecte.*

Les consultations pour ces projets repris ci-dessus sont maintenant terminées et en phase d'attribution. C'est pourquoi il est nécessaire que les crédits soient ouverts au budget de l'exercice 2023. A cela s'ajoute une taxe d'aménagement dont le dégrèvement a été accepté par les services fiscaux. Ces dépenses non prévues seront couvertes par l'inscription de recettes supplémentaires et par une diminution des crédits inscrits au Budget Primitif 2023 comme indiqué ci-dessous

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

➤ ***D'autoriser les modifications ci-après :***

- **CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

ARTICLE	DENOMINATION	MONTANT
Inv. 13251	GFP de rattachement	+20 000€
Fonc. 70311	Concession dans les cimetières	+ 1 000€
TOTAL		+ 21 000€

- **VIREMENTS DE CREDITS**

000081

Envoyé en préfecture le 09/12/2023

Reçu en préfecture le 09/12/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20231209-81_2023-DE

S²LO

ARTICLE-OPERATION	DENOMINATION	OUVERT	REDUIT
7392221/01	Fonds de péréquation ress. Com.et intercom	+ 1 000€	
10226/OPFI/01	Taxe d'aménagement	+ 1300€	
2151/9258/845	Réseaux de voirie	+ 1 050 000€	
2031/9281/414	Frais d'études	+ 250 000€	
21568/9279/11	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	+ 45 000€	
2111/9139/518	Terrains nus	-	900 000€
2151/9140/845	Réseaux de voirie	-	296 300€
2138/9166/020	Autres constructions	-	40 000€
21318/9229/338	Autres bâtiments publics	-	90 000€
	TOTAL	1 347 300€	1 326 300€

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. LEGRAND-DELHAYE.

Le secrétaire de séance :


M. RENARD.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 0



Date de convocation : 30/11/2023

Présenté par Le Président, (1),
 A ESCAUTPONT, le 07/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A ESCAUTPONT, le 07/12/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. LEGRAND-DELHAYE Joëlle , Maire	
002. KRUSZYNSKI Raphaël , Adjoint au Maire	
003. PLUMECOCQ-FIQUET Christine , Adjoint au Maire	
004. FRERE Jean-Luc , Adjoint au Maire	
005. LEGRAND-DUFRESNOY Eveline , Adjoint au Maire	
006. LATOUCHE Patrick , Adjoint au Maire	
007. ROLY-EL HIBA Catherine , Adjoint au Maire	
008. DELHAYE-REVEL Nathalie , Adjoint au Maire	
009. RENARD Michel , Adjoint au Maire	
010. LIETARD Jean-Claude , Conseiller Municipal	
011. NOTELET Annie , Conseiller Municipal	
012. BULENS Jean-Luc , Conseiller Municipal	
013. DEBOSZ Sylviane , Conseiller Municipal	
014. DURIEUX-PATRIS Patricia , Conseiller Municipal	
015. HERLAUD Daniel , Conseiller Municipal	
016. MARMIGNON Didier , Conseiller Municipal	
017. WISNIEWSKI-BRICOUT Corinne , Conseiller Municipal	
018. PASSET Monique , Conseiller Municipal	
019. RIBEAUCOUP-CROHEM Corinne , Conseiller Municipal	
020. PONCHANT-CODET Sandrine , Conseiller Municipal	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

021. TOUATI Benamar , Conseiller Municipal	
022. CHANTREL Romuald , Conseiller Municipal	
023. LECLERCQ Benjamin , Conseiller Municipal	
024. LATOUCHE Cédric , Conseiller Municipal	
025. BERNUS Virginie , Conseiller Municipal	
026. SURIA Tiffanie , Conseiller Municipal	
027. TOUATI - LANGA Aline , Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par Le Président, (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.